

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

26/01/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S013C326

(9) RAISON SOCIALE:

CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES:

20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS 13127 VITROLLES

Tél: 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

013C1506

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GD-006-ME (F)

10/12/2021

Date de 1^{ère} mise en circulation 10/12/2021

Marque

Désignation commerciale

PEUGEOT

BOXER

(1) N° dans la série du type (VIN)

VF3YDBNFC12U12893

(5) Catégorie internationale

Genre CTTE

Type/CNIT

Énergie

N10PGTCT179L150

GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

069989

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE:

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

27/11/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL

25104829

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances maieures :

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif

inopérant, fortement endommagé ou mal fixé G. D

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD 4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) :

Source lumineuse défectueuse D

6.2.5.a.2. SIÈGE CONDUCTEUR : Structure du siège défectueuse

Défaillances mineures :

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément

endommagé ARD, ARG

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif

antipollution, sans dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0215

P2047 P2100 P0243



MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT ARRIERE D Ripage (-8 à +8 m/km) : +4.5 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) :

3%

6%

Forces verticales :

1409 daN

976 daN

Frein de service

470 daN

454 daN

361 daN

369 daN

Forces de freinage :

Déséquilibre (<20%):

454 daN

361 daN

369 daN 3 %

Forces de freinage (efficacité): 470 da N

Taux d'efficacité global (≥50 %) : 69 % Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 24 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (0.51 m-1)

C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : +0.3 %

+03%